

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-06-03**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : CRETIN Christian.

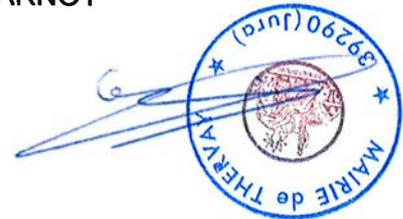
Convocation du 18/06/2025 (affichée le 18/06/2025).

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ABBAYE D'ACEY POUR LA MISE A DISPOSITION
DE LA MAQUETTE DU MOULIN DE GRAVELON**

M. le Maire rappelle que la commune possède une maquette du moulin de Gravelon et qu'il a été contacté par l'Abbaye d'Acéy pour que cette maquette y soit exposée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité- accepte le prêt de la maquette et charge le Maire de la mise en place et de la signature d'une convention dont la copie est jointe à la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT





CONVENTION DE DÉPÔT

Entre :

La Commune de Thervay, représentée par Monsieur Stéphane Ecartot Maire,

Adresse : 8 place des Cygnes, 39290 Thervay,

Ci-après dénommée « le Déposant »,

Et :

L'Abbaye d'Accey, représentée par XXXXXXXXX,

Adresse : Abbaye Notre-Dame d'Accey, 39350 Vitreux,

Ci-après dénommée « le Dépositaire »,

Préface :

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine archéologique local, la commune de Thervay a reçu en don une maquette exceptionnelle représentant un moulin hydraulique médiéval, découverte majeure issue des fouilles préventives réalisées lors de la construction de la LGV Rhin-Rhône. Ce moulin, daté de l'époque carolingienne (entre 680 et 890), a été mis au jour dans le lit du ruisseau du Gravelon, sur le territoire de Thervay. Il s'agit d'un des rares moulins médiévaux fouillés en France, témoignant de l'ingéniosité technique et de l'organisation sociale des communautés rurales de cette époque.

*La maquette, réalisée à l'échelle 1/2, est le fruit d'un projet pédagogique ambitieux mené par les élèves du lycée des Métiers du Bois de Mouchard (Jura). Sous la direction de leurs enseignants et en collaboration avec les archéologues de l'Inrap, les élèves ont mobilisé leur savoir-faire artisanal pour restituer fidèlement l'architecture et le fonctionnement du moulin, tel que décrit dans la revue *Archéologie en Franche-Comté* (n°3, 2011). Cette initiative illustre la rencontre entre recherche scientifique, transmission des savoirs et engagement territorial. Afin d'assurer la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité de cette maquette au public, la commune de Thervay, propriétaire de l'œuvre, souhaite en confier le dépôt à l'abbaye d'Accey. Ce partenariat permettra d'inscrire cette réalisation dans un cadre patrimonial et spirituel propice à la médiation culturelle et à la sensibilisation aux richesses du Moyen Âge.*

La présente convention formalise les modalités de ce dépôt entre la commune de Thervay et l'abbaye d'Accey. Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du dépôt

Le Déposant remet au Dépositaire, à titre de dépôt, le moulin en bois, propriété communale, à des fins de conservation et de valorisation patrimoniale.

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 60 ans, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 6 mois.



Article 3 – Obligations du Dépositaire

Le Dépositaire s'engage à :

- Conserver le moulin en bois en bon état,
- Ne pas effectuer de modifications sans l'autorisation écrite du Déposant,
- Permettre l'accès au moulin en bois aux représentants du Déposant sur demande.

Article 4 – Restitution

Le moulin en bois sera restitué au Déposant à la fin de la période de dépôt ou en cas de résiliation anticipée de la présente convention.

Article 5 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas de manquement grave aux obligations contractuelles par l'une des parties, avec un préavis de 6 mois.

Fait à Thervay, le XX/06/2025

Signatures des parties :

Monsieur Stéphane Ecarnot, Maire de Thervay
Pour la Commune de Thervay

XXXXXXXXXXXX

Pour l'Abbaye d'Accey